

Date de dépôt: 3 septembre 2004

Pétition

pour l'utilisation de toutes les énergies hydroélectriques du canton de Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

Pour l'utilisation de toutes les énergies hydroélectriques du canton de Genève, citoyen-ne-s, requérons du Gouvernement une injonction au « monopole démocratique » des SIG de conserver la concession et les droits d'eau de la turbine « zéro » de Vessy ainsi que de la maintenir en production (54 KVA)

Les pétitionnaires veulent :

1. vérifier tout l'engagement des autorités pour garantir un approvisionnement en ressources renouvelables – établies proches d'eux-mêmes – et dans un territoire auquel ils se sont identifiés ;
2. constater la réalisation en termes concrets des orientations en la matière, orientations ancrées dans les textes législatifs et déclarées à maintes reprises par celles et ceux qui les ont rédigées, puis votées ;
3. voir comment les hommes de pouvoir pourront guider les responsables des SIG, (détenteurs du « monopole démocratique » de l'énergie), afin qu'ils respectent leurs missions, les volontés populaires et celle des législateurs ;
4. faire appliquer le développement durable, y compris dans sa dimension sociale.

Les pétitionnaires attendent de l'autorité saisie :

- a) l'exploitation des ressources existantes – y compris les installations anciennes qui ne demandent qu'à être réactivées. Parmi les 5 petites turbines du Canton de Genève, la turbine « 0 » de Vessy est un exemple remarquable ;
- b) une déclaration univoque de lutter contre la soustraction d'un instrument de production énergétique et sanitaire dont la longue existence n'a pas altéré l'efficacité, mais bien plutôt conforté les savoir-faire d'alors, dans leur intemporelle perfection et conception technique ;
- c) une action déterminée à préserver une accessibilité intelligente, à taille humaine, de ce type de production énergétique, au profit des citoyens-ne-s et par les citoyens-ne-s ;
- d) en ultime ressort, si les SIG et leur « monopole démocratique » résistent à demander une concession au Conseil d'Etat pour la mise en production de cette turbine « 0 », l'engagement d'une procédure d'expropriation dans l'intérêt public et conformément aux décisions populaires sorties des urnes ;
- e) la mise sous séquestre des objets visés par la pétition et leur mise en valeur par des organismes ayant fait leurs preuves et qui sont motivés et engagés à respecter l'utilité sociale de cet apport énergétique.

N.B. : 476 signatures
M. Andreas Schweizer
Ecomusée Voltaire
p.a. Association pour le
patrimoine industriel
Rue du Vuache 25
1201 Genève